

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 mai 2012

20 H 00

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

12.36/D ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOURABLES ANNEES 2002 A 2006

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres figurant ci-dessous pour un montant total de 60,36 €.

EXERCICE	MONTANT
2002	7,05
2003	8,74
2004	12,95
2005	8,86
2006	22,76
TOTAL	60,36

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite à l'imputation 6541-01 du budget de l'exercice en cours.

UNANIMITE

12.37/D DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

ARTICLE 1^{er} : FIXE à partir du 1^{er} janvier 2012, la durée d'amortissement à 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, à quinze ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et à 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national. Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

12.37/D DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

ARTICLE 2 : DIT que l'inscription budgétaire se place au chapitre globalisé d'ordre 040 (compte 2804 x) en recettes d'investissement et 042 (compte 6811) en dépenses de fonctionnement.

UNANIMITE

12.38/D DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'inscrire en décision modificative n°1 au Budget primitif 2012 les transferts de crédits et inscriptions nouvelles suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

IMPUTATION			LIBELLE DE LA DEPENSE	Montants
21	2 188	13660	acquisition de stands pour le marché de plein vent	20 750,00 €
21	2188	3058	acquisition de téléphonie	4 200,00 €
total chapitre 21				24 950,00 €
23	2315	10256	travaux de téléphonie	-4 200,00 €
23	2313		travaux de sécurisation 15/17 rue Monmartel	90 000,00 €
total chapitre 23				85 800,00 €
PROG014-2011 - 2313			réalisation de cages d'escaliers au musée	35 000,00 €
PROG016-2011 - 2313			travaux de démolition intérieure et de déblaiement propriété Charrière	110 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				255 750,00 €

RECETTES

IMPUTATION			LIBELLE DE LA RECETTE	Montants
021			virement de la section de fonctionnement	-28 369,00 €
13	1328		subvention du FIPHFP pour les travaux d'accessibilité de la mairie	200 000,00 €
16	1641	5318	besoin d'emprunt	84 119,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				255 750,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

IMPUTATION			LIBELLE DE LA DEPENSE	Montants
65	6574		subvention exceptionnelle à l'équipe de France d'escrime handisport	1 300,00 €
65	6574	12478	subvention à l'association Etudes et Chantiers d'Ile-de-France	5 000,00 €
65	6574	3011	subvention exceptionnelle au Lion's Club	850,00 €
total chapitre 65				7 150,00 €
023			virement à la section d'investissement	-28 369,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				-21 219,00 €

12.38/D DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES

IMPUTATION			LIBELLE DE LA RECETTE	Montants
73	7311	1102	ficalité directe	-43 637,00 €
73	7324	13609	dotation de solidarité des communes d'Ile-de-France	272,00 €
total chapitre 73				-43 365,00 €
74	74832	2657	FDPTP	35 674,00 €
74	74835	1114	allocations compensatrices TH	21 103,00 €
74	74834	1110	allocations compensatrices TF	-24 263,00 €
74	74833	1112	allocations compensatrices TP	-15 419,00 €
74	7411	1093	dotation forfaitaire	53 788,00 €
74	74127	8984	dotation nationale de péréquation	-48 737,00 €
total chapitre 74				22 146,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				-21 219,00 €

27 Voix Pour, 7 Abstentions

12.39/D REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES INTERVENANTS A LA MAISON DES ARTS

ARTICLE 1^{ER} : DECIDE d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2012, la rémunération des intervenants à la Maison des Arts et de les rémunérer sur la base du 3^o échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique, indice brut 371, indice majoré 343.

ARTICLE 2 : Compte tenu de la parution du décret n°2012-437 du 29 mars 2012, les intervenants seront rémunérés à compter 1^{er} avril 2012, sur la base du 4^{ème} échelon des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principaux 2^o classe.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense correspondante est prévue au budget communal.

UNANIMITE

12.40/DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS MAI 2012

ARTICLE 1^{ER} : DECIDE DE TRANSFORMER :

- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe en 1 poste de rédacteur,
- 2 postes d'agent de maîtrise en 2 postes de technicien territorial,
- 1 poste de brigadier en 1 poste de gardien de police municipale.

12.40/DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS MAI 2012

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

GRADE	EFFECTIF PRECEDENT	Différence	NOUVEL EFFECTIF
FILIERE ADMINISTRATIVE			
rédacteur	22	+1	23
adjoint Administratif 1ère classe	16	-1	15
FILIERE TECHNIQUE			
technicien	4	2	6
agent de Maîtrise	8	-2	6
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
brigadier	4	-1	3
gardien de Police municipale	5	+1	6
TOTAL	59	0	59

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est prévue au budget.

27 Voix Pour, 7 Abstentions

12.41/DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION, RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT SOCIAL AU SEIN DE LA COMMUNE DE BRUNOY

ARTICLE 1 : DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération, et tous les documents y afférents, avec le Centre de Gestion, pour une durée de 3 ans, pour la mise à disposition d'un assistant social au sein de la Commune de Brunoy.

ARTICLE 2 : DIT que la prestation de mise à disposition pour l'année 2012 représente un coût horaire de 36,00 €, montant révisable en fonction des tarifs votés annuellement par le Conseil d'administration du Centre de Gestion.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense est prévue au budget.

UNANIMITE

12.42/DI SUBVENTIONS POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE d'attribuer une subvention au titre des sorties scolaires versée à la coopérative scolaire de chaque école maternelle et élémentaire pour la seconde partie (janvier à juin 2012) de l'année scolaire 2011/2012.

ARTICLE 2 : DIT que cette subvention sera versée sur le compte de chaque coopérative scolaire en fonction d'un point élève multiplié par le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2011/2012 dans les écoles de la Ville, conformément au tableau ci-annexé.

12.42/DI SUBVENTIONS POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

ARTICLE 3 : **FIXE** la valeur du point élève à 20 €.

ARTICLE 4 : **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget 2012 de la Commune.

UNANIMITE

12.43/DK ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION AV N° 156 SISE CHEMIN DU MILIEU DE LA CABANE A BRUNOY A L'EURO SYMBOLIQUE

ARTICLE 1 : **DECIDE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AV n° 156 sise Chemin du milieu de la Cabane à Brunoy, appartenant à Monsieur et Madame Roland LARBALET'IE demeurant, 21 rue Sainte Geneviève 91860 Epinay-sous-Sénart et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférent.

ARTICLE 2 : **DIT** que l'étude LEBRAS & HAYOTTE, 2 place de la Mairie 91800 BRUNOY est chargée de ce dossier.

ARTICLE 3 : **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

UNANIMITE

12.44/DK CESSION DE TROIS LOTS AO N°316, 317 ET 318 ISSUS DE LA DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AO N°203 RUE DE SOULINS A BRUNOY ET APPARTENANT A LA VILLE

ARTICLE 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession des lots D nouveau n°AO 318 (138m²) et C n°AO 317 (51m²) issus de la division de la parcelle AO n°203 aux époux BAILLERGEAU demeurant 29-31 rue de Soullins à Brunoy au droit de (leurs lots) leur propriété cadastrée AO n°273 et AO n°199 pour un prix de 540 € hors frais, ainsi que tous les actes y afférents.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de cession du lot B n° AO 316 (58m²) issu de la division de la parcelle AO n°203 à Madame et Mademoiselle NUSSBAUMER demeurant 33 rue de Soullins au droit de leur propriété cadastrée section AO n°200 pour un prix de 166 € hors frais, ainsi que tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 : **DIT** que l'Etude de Maîtres LEBRAS & HAYOTTE domiciliée 2, place de la Mairie BP 78 à BRUNOY, sera chargée de l'élaboration desdits actes.

ARTICLE 4 : **DIT** que les recettes seront inscrites au Budget de la Commune.

30 Voix Pour, 4 Abstentions

12.45/DK SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE BAIL RURAL RELATIF AUX SERRES DE MANDRES LES ROSES

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'EARL Hortimandres dont le siège est situé 23 rue François Coppée 94520 MANDRES-LES-ROSES ou autre personne appelée à la représentée, une promesse de bail rural d'une durée de quinze ans et l'acte réitératif à venir ainsi que tout acte se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 2 : DIT que la rédaction des actes authentiques et les formalités seront confiées à l'étude de Maîtres Cadet, Schenck et Armange sise rue de la Gare 91800 BRUNOY.

ARTICLE 3 : DIT que la recette sera inscrite au budget communal.

29 Voix Pour, 5 Abstentions

12.46/U PROLONGATION DE L'AGREMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CENTRE SOCIAL

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Maire à signer deux conventions avec la CAF formalisant la prolongation de son agrément pour le Centre social municipal du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, afin de permettre la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire en partenariat avec les acteurs locaux et les habitants.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses et recettes sont prévues au budget communal

UNANIMITE

Fait à BRUNOY, le 25 mai 2012